

Information sur la gourme du cheval le – 20 février 2024

Les Services provinciaux de médecine vétérinaire du ministère de l’Agriculture, de l’Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick ont confirmé un cas de **gourme du cheval** le 16 février 2024, dans le nord du Nouveau-Brunswick. Le cheval, importé de l’Ontario, est mis en quarantaine et reçoit des soins vétérinaires.

La gourme du cheval est une infection bactérienne très contagieuse qui provoque chez les chevaux de la fièvre, de la toux, une certaine léthargie, une diminution de l’appétit, un écoulement nasal et un gonflement des ganglions lymphatiques autour de la tête.

Cet avis vise à informer l’industrie équine du Nouveau-Brunswick.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la gourme, consultez les sites suivants :

- **L’American Association of Equine Practitioners (AAEP)**,
à <https://aaep.org/issue/understanding-equine-strangles> (en anglais seulement)
- **L’Equine Disease Communication Center (EDCC)**
à <https://www.equinediseasecc.org/strangles> (en anglais seulement).

Veillez communiquer avec votre vétérinaire ou avec les Services provinciaux de médecine vétérinaire pour plus de renseignements.

Bureaux des Services provinciaux de médecine vétérinaire

Bathurst	506-547-2089
Fredericton	506-453-2210
Grand-Sault	506-473-7755
Moncton	506-856-2277
Sussex	506-432-2001
Wicklow	506-392-5101